



Rapport d'orientation budgétaire 2023

Préambule : le rapport d'orientation budgétaire

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB permet de rendre compte de la gestion de la Ville (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 Août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport (ROB) élaboré par le Maire et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est même renforcée dans les communes de plus de 10.000 habitants puisque le ROB doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au Préfet du Département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif voire au-delà pour le programme pluriannuel d'investissement. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les Conseillers Municipaux sur l'évolution financière de la Collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le Budget Primitif 2023 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population, tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de Finances pour 2023, ainsi que la situation financière locale.

Il y a lieu d'indiquer en outre qu'il est prévu de voter le budget primitif 2023 le 26 janvier 2023.

Table des matières

Préambule : le rapport d'orientation budgétaire.....	2
I. Contexte économique général de l'année 2023 :	5
a) Contexte international : ralentissement de la croissance mondiale sur fonds d'inflation record	5
b) Contexte européen : risque important de récession économique.....	6
c) Contexte national (<i>source contexte macroéconomique du projet de loi de finances 2023</i>).....	7
• La croissance ralentie et une inflation record	7
• Un marché du travail en tension.....	8
• Baisse en volume du budget 2023.....	8
II. Les finances locales.....	9
III. Le projet de loi de finances pour 2023	10
a) La suppression de la cotisation de la valeur ajoutée des entreprises	10
b) Les dotations.....	11
c) Le soutien à l'investissement	11
IV. Budget primitif 2023 : situation et orientations budgétaires de la collectivité	12
a) Préambule.....	12
b) Fonctionnement	13
c) Etat de la dette	23
d) Capacité d'autofinancement.....	24
e) Investissement.....	26
V. Les budgets annexes.....	29
a) Le budget pôle santé	29
b) le budget lotissements	30
VI. Etat du personnel.....	31
a) Etats sur les emplois et l'effectif.....	31
b) Le bilan social de la commune : avancement de grade, formation, arrêt maladie	32
c) Modalités de calcul de la rémunération.....	35
Modalités de calcul de la rémunération	35
d) Temps de travail	38
e) Avantages sociaux.....	38

f) Evolution des dépenses de personnel 39

I. Contexte économique général de l'année 2023 :

a) Contexte international : ralentissement de la croissance mondiale sur fond d'inflation record

En 2020, la crise sanitaire a provoqué l'arrêt complet de l'économie mondiale. Les interventions massives des banques centrales et des gouvernements ont entraîné un excès de liquidité et une surchauffe de l'économie. Cette sortie de crise sanitaire a ainsi été marquée par des pénuries de matières premières et d'emplois entraînant le monde dans une crise inflationniste. Ainsi dès le début de l'année 2022, les politiques monétaires se sont durcies avec le retrait des liquidités sur le marché et les augmentations des taux directeurs. La hausse des taux a conduit les différents instituts de conjoncture à revoir à la baisse les prévisions de croissance mondiales pour 2022 et les années suivantes.

Les prévisions de croissance au niveau mondial pour l'année 2022 s'établissaient par le FMI à 4.4 % en début d'année contre actuellement 3.2 %. Cette détérioration a été provoquée par le ralentissement de l'économie et les incertitudes qui pèsent sur les marchés et l'économie en raison de la guerre en Ukraine.

Par ailleurs, la reprise mondiale reste inégale car liée :

- Aux politiques monétaires adoptées par les banques centrales
- A La dépendance énergétique de certains pays
- Aux conflits géopolitiques aggravant les incertitudes
- Au risque de fragmentation des taux souverains ; la Banque centrale européenne (BCE) se retrouve confronté à ce risque contrairement à la réserve fédérale américaine

Ainsi, aux Etats-Unis, les perspectives de croissance sont optimistes. En effet, le pays est presque indépendant énergétiquement, le dollar s'apprécie ce qui attire les investisseurs étrangers, la relance de l'économie semble plus aisée avec une balance commerciale excédentaire.

A contrario, la Zone Euro est fortement dépendante des importations énergétiques. L'Euro se déprécie.

b) Contexte européen : risque important de récession économique

Du fait de sa proximité géographique au conflit en Ukraine et de sa dépendance aux hydrocarbures russes, la zone Euro est la région la plus exposée aux répercussions économiques de la guerre.

Le conflit a provoqué d'importantes perturbations dans l'approvisionnement énergétique. La zone Euro y fait face en diversifiant géographiquement ses importations d'énergies mais celles-ci sont limitées et plus coûteuses. Ainsi le risque d'un rationnement pourrait se matérialiser à l'hiver. Tout cela participe à ralentir la consommation des ménagers ainsi que la production ; le pouvoir d'achat étant en baisse et les coûts énergétiques devenant insupportables pour certaines entreprises.

Les indicateurs de confiance et les enquêtes d'activités font état d'un ralentissement prolongé. En zone Euro, l'inflation a atteint 9.9 % en septembre. Au trimestre 3, le PIB ne croît que de 0.2 % (contre 0.8% au T2). L'indice des directeurs d'achats manufacturiers de la zone euro à 46.4 en octobre a enchaîné 10 mois de baisses depuis janvier 2022 quand il atteignait 58.7. Les ventes de détail étaient en baisse de 0.8 % en glissement annuel au trimestre 3 de 2022.

L'activité économique dans la zone euro a ralenti considérablement au troisième trimestre 2022, et les autorités anticipent un affaiblissement supplémentaire sur le reste de l'année 2022 et début 2023. Le niveau élevé de l'inflation, qui entame le revenu réel des consommateurs et pousse les coûts à la hausse pour les entreprises, continue de freiner les dépenses de consommation et la production. Les fortes perturbations de l'approvisionnement en gaz ont encore aggravé la situation, et la confiance des consommateurs comme des entreprises s'est rapidement détériorée, pesant également sur l'économie. La demande de services se ralentit, après avoir été solide au cours des trimestres précédents, avec la réouverture des secteurs les plus touchés par les restrictions liées à la pandémie. Quant aux indicateurs relatifs aux nouvelles commandes dans le secteur manufacturier tirés des enquêtes, ils sont orientés à la baisse. De plus, la croissance de l'activité économique mondiale s'est modérée, dans un contexte d'incertitude géopolitique persistante, due en particulier à la guerre en Ukraine, et de resserrement des conditions de financement. La dégradation des termes de l'échange, liée à l'augmentation plus rapide des prix à l'importation que des prix à l'exportation, pèse sur les revenus dans la zone euro.

Le marché du travail est resté vigoureux au troisième trimestre, et le taux de chômage s'est maintenu au niveau historiquement bas de 6,6 % en août. Bien que les indicateurs de court terme laissent présager une poursuite des créations d'emplois au troisième trimestre, l'affaiblissement de l'économie pourrait entraîner une légère hausse du chômage dans la période à venir.

En septembre la Banque centrale européenne a réduit ses prévisions pour 2023. L'institution monétaire s'attend à une "stagnation" de l'activité économique fin 2022 et début 2023. Elle prévoit désormais une croissance de 3,1% cette année, mais seulement 0,9% en 2023, contre 2,8% et 2,1% respectivement prévus dans ses projections de juin. Pour 2024, la BCE table sur un PIB en hausse de 1,9%, contre 2,1% précédemment.

c) Contexte national *(source contexte macroéconomique du projet de loi de finances 2023)*

• La croissance ralentie et une inflation record

Après un rebond de l'économie particulièrement marqué en 2021, qui a fait de la France le pays européen où l'activité a le plus vite rattrapé son niveau d'avant la crise sanitaire, l'invasion russe en Ukraine a assombri les perspectives économiques, en entraînant une forte hausse des prix des matières premières, un rebond des tensions d'approvisionnement et une augmentation de l'incertitude.

Face à ces chocs, l'économie française a montré sa capacité de résilience : après un recul au 1er trimestre 2022 (-0,2 %) en lien avec une nouvelle vague épidémique, l'activité a fortement progressé au 2ème trimestre (+0,5 %), portant l'acquis de croissance pour 2022 à +2,5 %. L'activité continuerait de croître sur le reste de l'année, comme l'indiquent les derniers indicateurs conjoncturels : en août, le PMI indiquait une activité toujours en progression bien qu'en ralentissement, alors que le climat des affaires de l'Insee était stable et supérieur à la normale, suggérant une croissance dynamique au 3e trimestre. De plus, les mesures de soutien au pouvoir d'achat adoptées à l'été permettraient de soutenir la consommation des ménages au 2nd semestre. En moyenne annuelle, le pouvoir d'achat serait préservé malgré la hausse de l'inflation. L'activité progresserait ainsi de +2,7 % en moyenne annuelle en 2022, une prévision revue à la hausse par rapport à celle du Projet de loi de finances rectificative 2022.

L'inflation s'établirait en 2022 à +5,3 % en moyenne annuelle (après +1,6 % en 2021). Elle aurait été plus élevée sans les mesures prises par le Gouvernement : le bouclier tarifaire sur le gaz et électricité et la remise sur les carburants permettraient ainsi de diminuer d'un peu plus de 2 points l'inflation en moyenne annuelle. Cela permet à la France d'afficher en août l'inflation la plus basse de tous les pays de l'Union européenne : elle s'établit à +6,6 % contre +10,1 % en moyenne dans l'UE.

En 2023, la croissance de l'activité s'établirait à +1,0 %. Elle serait freinée par la normalisation de la politique monétaire, un environnement international moins porteur et l'impact des prix toujours élevés de l'énergie. Le niveau élevé des stocks de gaz et la baisse de la demande permise par les mesures de sobriété, ainsi que la diversification de nos approvisionnements, permettraient d'éviter les coupures de gaz et d'électricité à l'hiver. L'activité serait principalement soutenue par la consommation, qui bénéficierait des mesures de soutien au pouvoir d'achat et d'une légère baisse du taux d'épargne qui reste cependant supérieur à son niveau d'avant crise. L'investissement des entreprises continuerait de progresser malgré l'incertitude économique et la hausse des taux d'emprunts, grâce à la préservation du taux de marge, qui est soutenu par la première partie de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Les échanges extérieurs décélèreraient en lien avec le ralentissement de l'économie mondiale. L'inflation diminuerait en 2023, à +4,2 % en moyenne annuelle. Elle serait encore élevée en glissement annuel au début 2023 et refluerait ensuite progressivement, pour atteindre un niveau proche de

+3 % à la fin 2023. Les prix de l'énergie ralentiraient après la forte hausse observée en 2022, grâce au maintien du bouclier tarifaire.

- **Un marché du travail en tension**

Le taux de chômage en France est resté stable au 1er semestre 2022 (7.2%). Néanmoins la part des entreprises rencontrant des difficultés de recrutement en octobre 2022 a atteint des niveaux inédits dans les grands secteurs de l'économie. En effet 81 % des entreprises de l'industrie manufacturière sont concernées, 67 % dans les services et 82 % dans le secteur de la construction.

- **Baisse en volume du budget 2023**

Après plusieurs années marquées par un budget fortement expansionniste en réponse à la crise sanitaire, le déficit budgétaire diminuera en 2023 et les finances publiques devraient retrouver une trajectoire plus soutenable selon les projections du Gouvernement. D'après le Projet de loi de finances (PLF) 2023, le déficit public devrait atteindre 5 % du PIB en 2022 (6.4 % en 2021) et s'y stabiliser en 2023.

Principaux éléments de cadrage économique

Taux de variation en volume, sauf indications contraires	Exécution 2021	Prévision 2022	Prévision 2023
ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL			
Taux de croissance du PIB aux États-Unis (en %)	5,7	1,6	1,2
Taux de croissance du PIB dans la zone euro (en %)	5,2	3,1	1,5
Prix à la consommation dans la zone euro (en %)	2,6	8,0	4,6
Prix du baril de Brent (en dollars)	71	103	90
Taux de change euro/dollar	1,18	1,06	1,02
ÉCONOMIE FRANÇAISE			
PIB total (valeur en milliards d'euros)	2 501	2 642	2 763
Variation en volume (en %)	6,8	2,7	1,0
Variation en valeur (en %)	8,2	5,6	4,6
Pouvoir d'achat du revenu disponible (en %) ⁽¹⁾	2,3	0,0	0,9
Dépenses de consommation des ménages (en %)	5,2	2,5	1,4
Investissement des entreprises, hors construction (en %)	11,4	1,4	0,9
Exportations (en %)	8,6	6,8	2,7
Importations (en %)	7,8	6,6	2,5
Prix à la consommation (hors tabac, en %)	1,6	5,4	4,3
Balance commerciale (biens, données douanières FAB-FAB) (en milliards d'euros)	-85	-156	-154
Capacité de financement des administrations publiques (en % du PIB) ⁽²⁾	-6,5	-5,0	-5,0

(1) Déflaté par le déflateur de la consommation des ménages.

(2) Capacité de financement au sens des règles du traité de Maastricht.

II. Les finances locales

Source note de conjoncture de la Banque Postale de septembre 2022

En 2021, les collectivités locales ont reconstitué leurs marges de manœuvre financières, l'épargne brute retrouvant, voire dépassant son niveau de 2019 et les investissements affichant un niveau similaire à 2019. L'année 2022 devait marquer la poursuite de cette reprise. Cependant, la forte hausse des prix intervenue dès le début de l'année a obéré cette reprise et la revalorisation du point d'indice de la fonction publique au 1^{er} juillet 2022 a ajouté une contrainte supplémentaire. Le dynamisme des recettes fiscales permettrait aux collectivités locales d'absorber les prix mais cela devrait se faire dans un contexte de baisse de l'épargne et au détriment de la poursuite de certains projets ou fermeture exceptionnelle de services que ce soit en fonctionnement ou investissement. L'endettement se poursuivrait et la trésorerie serait à nouveau abondée mais dans des proportions beaucoup plus faibles que ces deux dernières années

Finances locales en 2022

SECTION	21/20	2021	22/21	2022p	FINANCEMENT	21/20	2021	22/21	2022p
DE FONCTIONNEMENT	%	Mds €	%	Mds €	DE L'INVESTISSEMENT	%	Mds €	%	Mds €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	+ 5,4	248,5	+ 3,2	256,6	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (4)	+ 6,9	65,1	+ 6,9	69,6
Recettes fiscales	+ 4,1	159,9	+ 4,0	166,3	financées par :				
Dotations et compensations fiscales	+ 5,6	39,3	+ 0,6	39,5	· Autofinancement (5)=(3)-(9)	+ 15,0	39,4	+ 6,8	42,0
Participations	+ 6,0	13,2	+ 5,7	13,9	· Recettes d'investissement (6)	+ 6,7	23,2	+ 5,4	24,4
Produit des services	+ 11,4	22,9	+ 2,9	23,6	· Flux net de dette (7) =	-	+ 2,6	-	+ 3,2
Autres	+ 11,7	13,3	- 0,1	13,3	- Emprunts nouveaux*	- 9,3	20,7	+ 3,7	21,5
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	+ 3,2	203,5	+ 4,9	213,5	- Remboursements* (8)	+ 1,4	18,1	+ 1,0	18,3
Dépenses de personnel	+ 2,8	72,2	+ 4,1	75,2	VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (9)	-	+ 5,7	-	+ 1,0
Charges à caractère général	+ 6,0	48,5	+ 11,6	54,1	ENCOURS DE DETTE au 31/12	+ 1,5	200,5	+ 1,6	203,7
Dépenses d'intervention	+ 1,8	72,5	+ 2,3	74,2					
Autres	+ 9,0	6,5	+ 0,4	6,5					
Intérêts de la dette	- 8,1	3,8	- 5,9	3,6					
ÉPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)	+ 17,2	45,0	- 4,4	43,1					
ÉPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)	+ 30,9	26,9	- 8,0	24,8					

Communes, groupements à fiscalité propre, départements, régions/collectivités territoriales uniques, syndicats.
Y compris en 2020 l'impact du transfert de l'apprentissage et de la recentralisation du RSA de La Réunion.

Budgets principaux et budgets annexes consolidés des flux croisés
* hors opérations financières
p : prévisions
(9) = (3)+(6)+(7)-(4)

Pour les communes, en 2022, leur capacité d'autofinancement devrait se réduire fortement avec une épargne brute en repli de 11.3 %. Les recettes fiscales dégagées notamment grâce à une revalorisation forte des bases ne suffisent pas à compenser la hausse des prix. Les dépenses de fonctionnement augmentent de 5.5 % alors que les recettes de fonctionnement n'augmenteraient que de 3 %. Les dépenses d'investissement affichent une croissance de 7.3 % en 2022 mais il y a lieu d'être prudent car ce taux ne reflète pas nécessairement une forte augmentation des volumes investis compte tenu des prix très importants en 2021

Communes

SECTION DE FONCTIONNEMENT	21/20 %	2021 Mds €	22/21 %	2022p Mds €	FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	21/20 %	2021 Mds €	22/21 %	2022p Mds €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	+ 3,7	87,5	+ 3,0	90,1	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (4)	+ 6,0	22,2	+ 7,3	23,8
Recettes fiscales	+ 2,5	58,2	+ 3,9	60,5	financées par :				
Dotations et compensations fiscales	+ 3,5	15,5	+ 0,8	15,6	- Autofinancement (5)=(3)-(9)	+ 5,5	11,1	+ 10,1	12,2
Participations	- 2,5	3,2	+ 1,7	3,3	- Recettes d'investissement (6)	+ 1,7	11,0	+ 3,1	11,4
Produit des services	+ 18,0	6,1	+ 3,0	6,2	- Flux net de dette (7) =	-	+ 0,1	-	+ 0,2
Autres	+ 9,4	4,5	+ 0,0	4,5	- Emprunts nouveaux*	+ 9,8	6,4	+ 2,4	6,6
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	+ 2,7	74,3	+ 5,5	78,4	- Remboursements (8)*	+ 1,3	6,4	- 0,1	6,4
Dépenses de personnel	+ 2,5	40,1	+ 3,4	41,5	VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (9)	-	+ 2,1	-	- 0,6
Charges à caractère général	+ 6,2	17,7	+ 14,7	20,3	ENCOURS DE DETTE au 31/12	- 0,1	64,8	+ 0,3	65,0
Dépenses d'intervention	+ 1,6	13,3	+ 1,8	13,5	Budgets principaux				
Autres	- 5,7	1,8	+ 0,0	1,8	p : prévisions				
Intérêts de la dette	- 9,3	1,4	- 6,1	1,3	* hors opérations financières				
ÉPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)	+ 9,9	13,2	- 11,3	11,7	(9)=(3)+(6)+(7)-(4)				
ÉPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)	+ 19,3	6,8	- 21,9	5,3					

Y compris la collectivité unique à statut particulier "Ville de Paris"

III. Le projet de loi de finances pour 2023

Le projet de loi de finances (PLF 2023) présenté le 26 septembre 2022 ouvre une nouvelle séquence des relations entre l'Etat et les collectivités dans un contexte parlementaire instable. Le gouvernement affirme dans ce PLF ses priorités autour du soutien du pouvoir d'achat, de la transition écologique, de l'éducation ou la sécurité, tout en donnant des gages de vertu budgétaire à Bruxelles, qui passeront par la participation des collectivités au redressement des comptes publics.

Les principales mesures à destination des collectivités sont :

a) La suppression de la cotisation de la valeur ajoutée des entreprises

Le projet de loi vise à supprimer complètement la CVAE. Pour pouvoir financer en 2023 le maintien du bouclier tarifaire sur l'énergie, le gouvernement a décidé que cette disparition se ferait en deux années, au lieu d'une année initialement. En 2023, la cotisation due par les entreprises redevables sera diminuée de moitié. Et, ce n'est qu'en 2024 que les entreprises redevables ne paieront plus du tout de CVAE.

Cependant, dès 2023, les collectivités ne toucheront plus de CVAE. Celles bénéficiant en 2022 de recettes de CVAE obtiendront une compensation dynamique à l'euro

près à travers une fraction de TVA. Cette disposition concerne pour notre territoire, Mauges Communauté et non la Commune.

b) Les dotations

Les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales passent de 52,32 à 53,45 milliards d'euros (soit +2,15%).

Le gouvernement a annoncé une augmentation de 210 millions d'euros de la Dotation globale de fonctionnement. Cependant seules 70 % des collectivités verront leur dotation maintenue ou augmentée. Les 30 % restants seront donc les collectivités perdantes qui verront leur DGF baisser soit à cause de la baisse de leur population soit par écrêtement pour financer la hausse de celle des autres territoires.

Les dotations de péréquation progressent en 2023 à un rythme équivalent à celui pratiqué au cours du précédent quinquennat. Les dotations de solidarité urbaine (DSU) et solidarité rurale (DSR) augmentent chacune de 90 millions d'euros et la dotation d'intercommunalité, de 30 millions d'euros.

Le critère de la longueur de voirie classée dans le domaine public communal est remplacé par un indicateur de superficie et de densité. Le gouvernement estime que ce critère reflétait mal les charges de ruralité, car c'était une donnée uniquement déclarative et qu'elle était déterminée en fonction de la propriété et pas en fonction de l'exercice de la compétence d'entretien de la voirie.

Le PLF prévoit également l'introduction d'un « tunnel » d'évolution sur la fraction « cible » de la DSR, afin de renforcer la stabilité et la prévisibilité des attributions. Son montant ne pourra être inférieur à 90 %, ni supérieur à 120 %, du montant perçu l'année précédente.

Pour neutraliser les effets de la suppression de la taxe d'habitation et de la baisse des impôts de production, le gouvernement reprend la recommandation du comité des finances locales qui propose de neutraliser l'effort fiscal à l'année 2019. Il retarde donc d'au moins une année le lissage sur six ans des effets pour les communes voté lors du PLF 2021.

c) Le soutien à l'investissement

Annoncée le 27 août 2022 par la Première ministre, la création d'un fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « fonds vert », est bien inscrit au projet de loi de finances pour 2023. Il est doté de 1,5 milliard d'euros d'autorisations d'engagement pour l'année 2023 et de 375 millions d'euros de crédits de paiement. Il a pour objectif de soutenir les projets des collectivités territoriales en faveur de la transition écologique. Le gouvernement promet de sortir de la logique des appels à projets en misant sur un fonctionnement déconcentré et une fongibilité des crédits.

Ce fonds visera notamment à soutenir la performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments publics des collectivités, modernisation de l'éclairage public, valorisation des biodéchets, etc.), l'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels, renaturation) et l'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des zones à faible émission, etc.). Il portera également le financement de la Stratégie nationale pour la biodiversité à hauteur de 150 millions d'euros.

IV. Budget primitif 2023 : situation et orientations budgétaires de la collectivité

a) Préambule

L'élaboration du budget est un acte politique fort qui traduit les ambitions de l'équipe municipale pour l'année à venir.

Première étape de cet exercice, la lettre de cadrage reçue en juillet dernier en a défini les objectifs :

- Une capacité d'autofinancement (CAF) brute à hauteur de 1,5 M€ : *« il s'agit du pré-requis pour garantir la réalisation des investissements sur lesquels la commune s'est engagée dans le cadre du PPI, envisager de nouvelles réalisations de la feuille de route et maintenir le patrimoine dans un état de fonctionnement normal et honorer le remboursement de la dette »*
- La poursuite de la dynamique d'investissement en hausse depuis 2018 au regard de la capacité de la collectivité à les porter techniquement et à la financer

Seconde étape de l'élaboration budgétaire, le débat d'orientation budgétaire sur la base du présent rapport qui consiste en une analyse pluriannuelle des recettes et des dépenses communales tant sur le plan du fonctionnement que de l'investissement.

Il convient de préciser que la conjoncture économique inflationniste qui s'est installée depuis le conflit ukrainien dans un contexte de reprise de l'économie post-crise COVID-19, vient contraindre des dépenses de fonctionnement déjà très maîtrisées et sur lesquelles peu de marge de manœuvre sont identifiées.

C'est donc dans un contexte plus contraint que les précédents exercices que s'ouvre le processus d'élaboration budgétaire pour l'année 2023.

Le budget sera voté le 26 janvier 2023.

Le budget 2023 sera fortement contraint tant en charge de personnel qu'en charges générales pour prendre en compte les impacts de la crise économique et la flambée des prix.

Ainsi les postes vacants en fin d'année 2022 sont gelés jusqu'à fin février 2023 l'obtention des résultats définitifs 2022 pour revenir en discussion ensuite. De même les services qui présentaient un dépassement de fonctionnement ont dû diminuer d'autant leur GER (gros entretien et renouvellement).

b) Fonctionnement

1. Les recettes de fonctionnement

En préliminaire, il est rappelé que ces recettes sont hors cession. En effet le produit des cessions est un produit exceptionnel qui ne peut se budgéter. Il se constate au compte administratif (qui deviendra compte financier unique en 2023).

Structure des recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement (en K€)	CA – 2019	CA – 2020	CA - 2021	Att 2022	budget 2023
Chapitre 013 – Atténuation de charges	313 €	365 €	330 €	390 €	350 €
Chapitre 70 – Ventes et produits	1 322 €	915 €	1 165 €	1 300 €	1 239 €
Chapitre 73 – Produits fiscaux	6 827 €	6 973 €	7 000 €	7 100 €	7 923 €
Chapitre 74 – Dotations	6 056 €	6 074 €	6 100 €	6 000 €	6 391 €
Chapitre 75 – Autres produits	478 €	340 €	350 €	430 €	383 €
Chapitre 76 – Produits financiers	0 €	0 €	- €		- €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	194 €	481 €	160 €	80 €	- €
Chapitre 78 – Reprise sur amortissements		3 €		- €	- €
Total Résultat	15 023 €	15 012 €	15 105 €	15 300 €	16 286 €

Les recettes de fonctionnement sont constituées par :

- Les produits des services (chapitre 70)

Il s'agit des participations des familles pour les prestations enfance / jeunesse, portage de repas, adhésion bibliothèque, concession de cimetière notamment.

- La fiscalité (chapitres 73 et 731)

Il s'agit des impôts locaux directs dont il ne reste que la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et non bâties (TFPNB), de l'attribution de compensation de Mauges

communauté, de la taxe sur les pylônes électriques, la taxe de séjour et les droits de mutation

L'attribution de compensation de Mauges communauté : Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP), dotés d'une fiscalité professionnelle unique, reversent à leurs communes membres les produits attachés à cette fiscalité. Ces reversements constituent une attribution de compensation destinée à neutraliser les effets budgétaires du transfert de leurs ressources par les communes. Le montant de l'attribution de compensation est ainsi minoré des charges qui correspondent au financement des compétences transférées à l'EPCI. Ces charges, pour Montrevault-sur-Èvre, sont les suivantes :

- Compétences transférées de l'ancien syndicat mixte de Pays
- Tourisme
- Contributions pour le Numérique
- GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)
- Contributions au service départemental d'incendie et de secours (SDIS)
- Gestion des terrains d'accueil des gens du voyage
- Culture : Scènes de Pays
- Entretien des zones d'activités économiques
- assainissement
- Puis en 2023 les eaux pluviales urbaines

La Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées (CLECT) est chargée d'en proposer le montant. Pour Montrevault sur Evre, le montant attribué s'élevait à la somme de 762 921 €. Il devrait être diminué en 2023 de 120 000 € au titre du transfert des eaux pluviales

- Les dotations, subventions et participation (chapitre 74)

Il s'agit des dotations de l'Etat en compensation des compétences transférées dans le cadre des lois de la décentralisation. Depuis la création de la Commune nouvelle, la commune a maintenu ses dotations à leur niveau antérieur et touche la dotation globale de fonctionnement (DGF), la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR). La commune devait perdre en 2023 la dotation de solidarité rurale. Suite aux dernières modifications intervenues par un amendement à la loi de finances 2022 en faveur des communes nouvelles de + 10 000 habitants, ces dernières pourront continuer de percevoir à compter de 2023 la DSR. Par contre elle perdra à compter de 2024 la DSU avec une garantie de sortie en 2023 de la moitié de son montant antérieur soit 456 202 €.

S'ajoutent dans ce chapitre le fonds de compensation de la TVA (FCTVA), la participation de la CAF pour les prestations enfance / jeunesse, l'indemnité versée par la poste pour les agences postales en commune, la subvention pour la

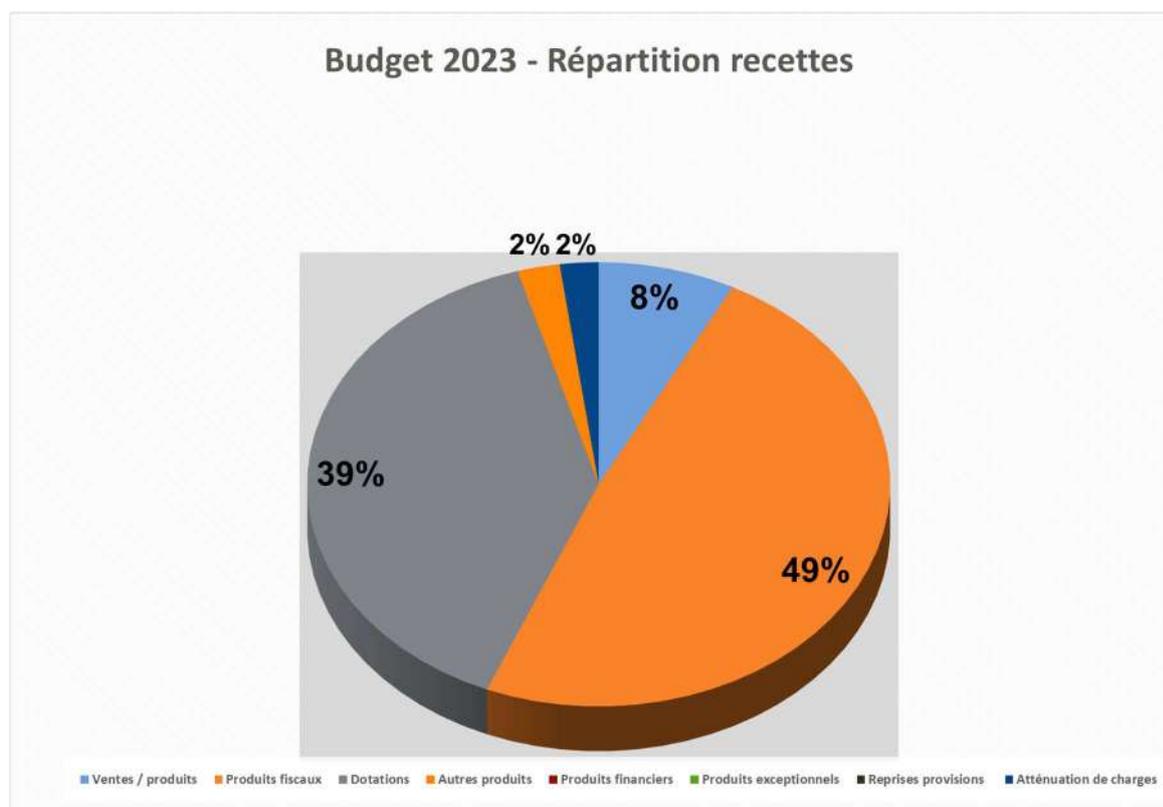
labellisation France Service et les subventions éventuelles de fonctionnement, notamment sur le financement des postes.

- Revenus des immeubles (chapitre 075)

Il s'agit des locations des salles de convivialité, logements communaux, commerce, gîtes

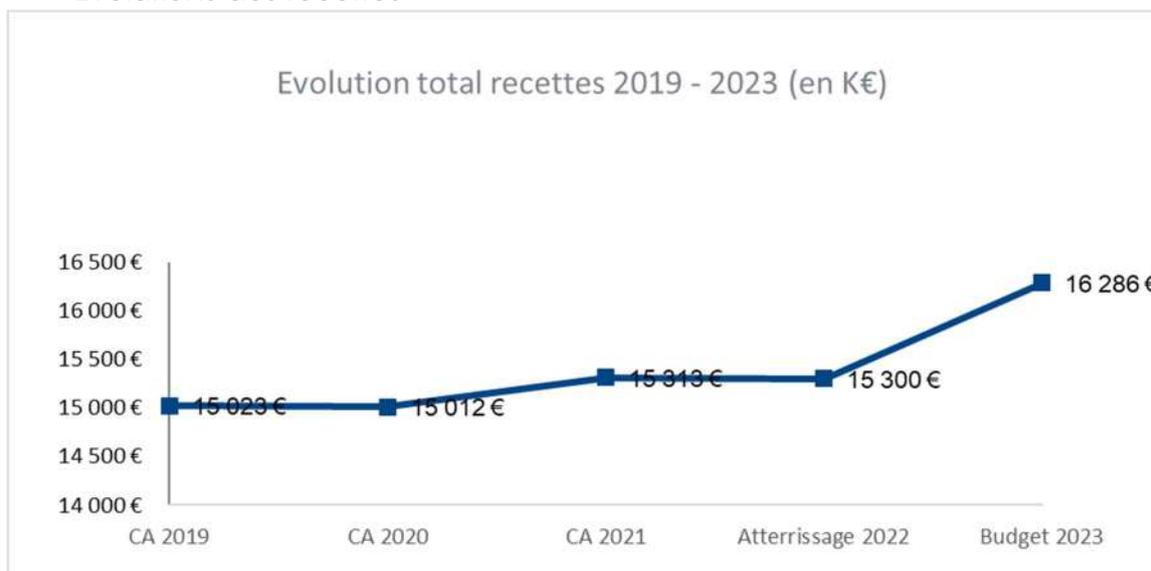
- Atténuations de charges (chapitre 013)

Il s'agit des remboursements d'assurance du personnel pour couvrir la commune du maintien de salaire des agents par l'employeur dans le cadre d'arrêt maladie, maladie professionnelle, longue maladie... cette assurance prévoit un délai de carence d'un mois pour lequel la commune ne reçoit aucune indemnisation



Les ventes de services et les produits fiscaux, recettes variables et directement pilotées par la commune, représentent 57 % des recettes globales. La part des dotations est non négligeable (39%). La commune n'a aucun levier pour agir sur ce poste de recettes directement lié à l'Etat et sa politique financière.

Evolutions des recettes



- Les produits des services

Malgré une hausse des tarifs de certains services (1% sur les services enfance / jeunesse hors travail spécifique à réaliser par le copil lors de la restitution sur l'étude tarifaire), les recettes seront plutôt en baisse du fait d'une baisse d'utilisation des services, portage de repas notamment.

- La fiscalité

Une première augmentation de 6 % de notre taux de taxe foncière sur les propriétés bâties a été votée en 2022. Malheureusement, cette hausse supposée permettre un financement de nos investissements a été engloutie cette année par les hausses cumulées et imprévues des fluides et du point d'indice de la fonction publique.

Compte tenu de la mise à jour de l'étude prospective financière, il est proposé une nouvelle augmentation de taux de 6 %

Les prospectives faites pour atteindre la CAF de 1,5 M € citée en préambule, intègre cette nouvelle augmentation d'impôt. Elle se cumulera avec une nouvelle hausse des bases locatives importantes puisque liée à l'inflation (de l'ordre de 6 % annoncés)

Le vote du taux sera proposé en janvier prochain lors du vote du budget ou en mars suivant la réception des consignes de vote des services fiscaux

- Autres recettes

Les dotations, tout comme les autres recettes, seront relativement stables. Une diminution des revenus des loyers est à noter avec la vente de la gendarmerie votée en novembre 2021, effective seulement au début février 2023 et le départ de la trésorerie au 31 décembre 2022.

2. Les dépenses de fonctionnement

Structure des dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement (en K€)	Cadrage – Budget –					
	CA – 2019	CA – 2020	CA - 2021	Att 2022	2023	2023
Chapitre 011 - charges à caractère général	3 737 €	3 377 €	3 650 €	3 500 €	4 252 €	4 732 €
Chapitre 012 - charges de personnel	6 665 €	6 709 €	7 131 €	7 974 €	8 166 €	8 214 €
Chapitre 014 - atténuations de produits	13 €	11 €	31 €	30 €	30 €	30 €
Chapitre 65 - autres charges de gestion courante	2 024 €	1 839 €	1 893 €	1 890 €	2 076 €	2 060 €
Chapitre 66 - charge financière	92 €	85 €	107 €	110 €	110 €	135 €
Chapitre 67 – charges exceptionnelles	3 €	151 €	13 €	2 €	8 €	5 €
chapitre 68 - dotations provisions semi-budgétaires	7 €	- €	- €	- €	- €	15 €
Total Résultat	12 541 €	12 173 €	12 825 €	13 506 €	14 642 €	15 191 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- Les charges générales (chapitre 011)

Ce sont toutes les dépenses liées au fonctionnement des différents services : acquisition de fournitures (administratives, produits d'entretien, fluides, repas, matériel sportif, jeux et jouets...) de service (contrat de maintenance, transport, entretien des véhicules...) et réalisation de travaux de réparations.

- Les charges de personnel (chapitre 012)

Il comprend les rémunérations des agents et cotisations patronales, les frais de missions mais aussi les assurances du personnel, cotisations d'œuvres sociales et médecine du travail

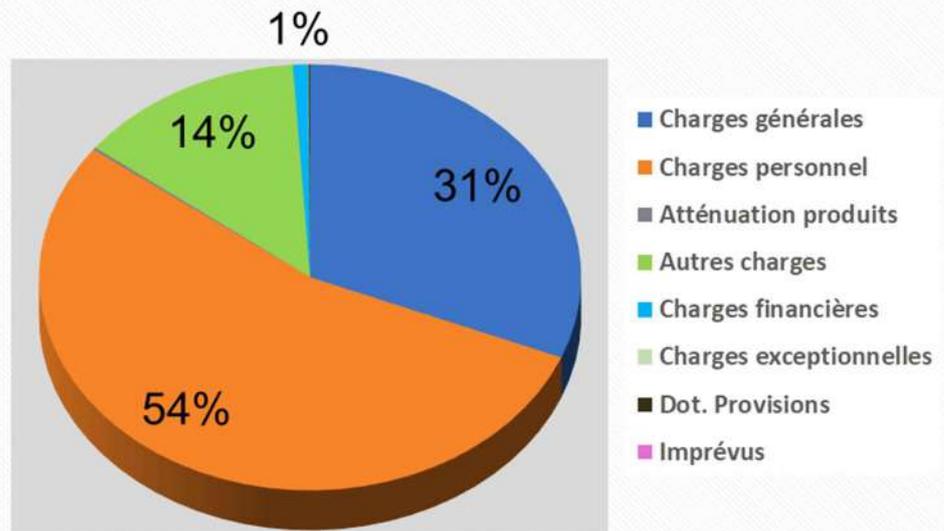
- Les autres charges (chapitre 65)

Il s'agit des subventions versées principalement aux associations et aux OGEC et des indemnités / formation élus.

- Les charges financières (chapitre 66)

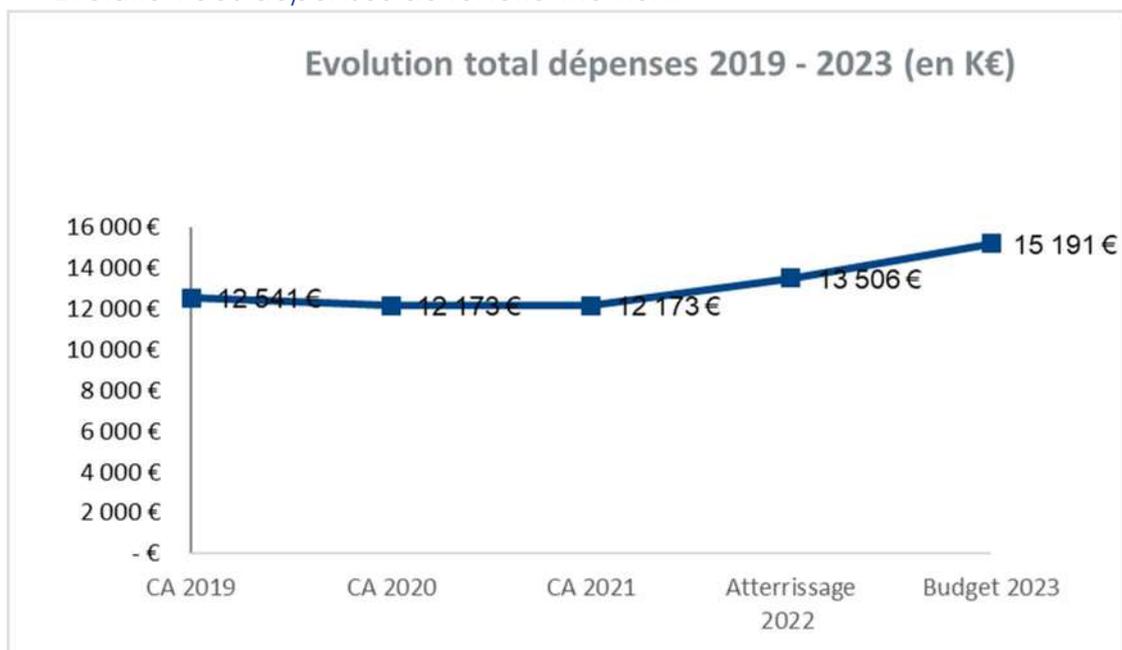
Ce sont les intérêts des emprunts

Budget 2023 - répartition des dépenses



La collectivité a une structure de charges apparentée à une entreprise de service (frais de personnel 55%). La mission de service public (services de l'enfance jeunesse, urbanisme, relation citoyenne avec la mise en place de France Services, la police municipale...) entre logiquement dans cette catégorie.

Evolution des dépenses de fonctionnement

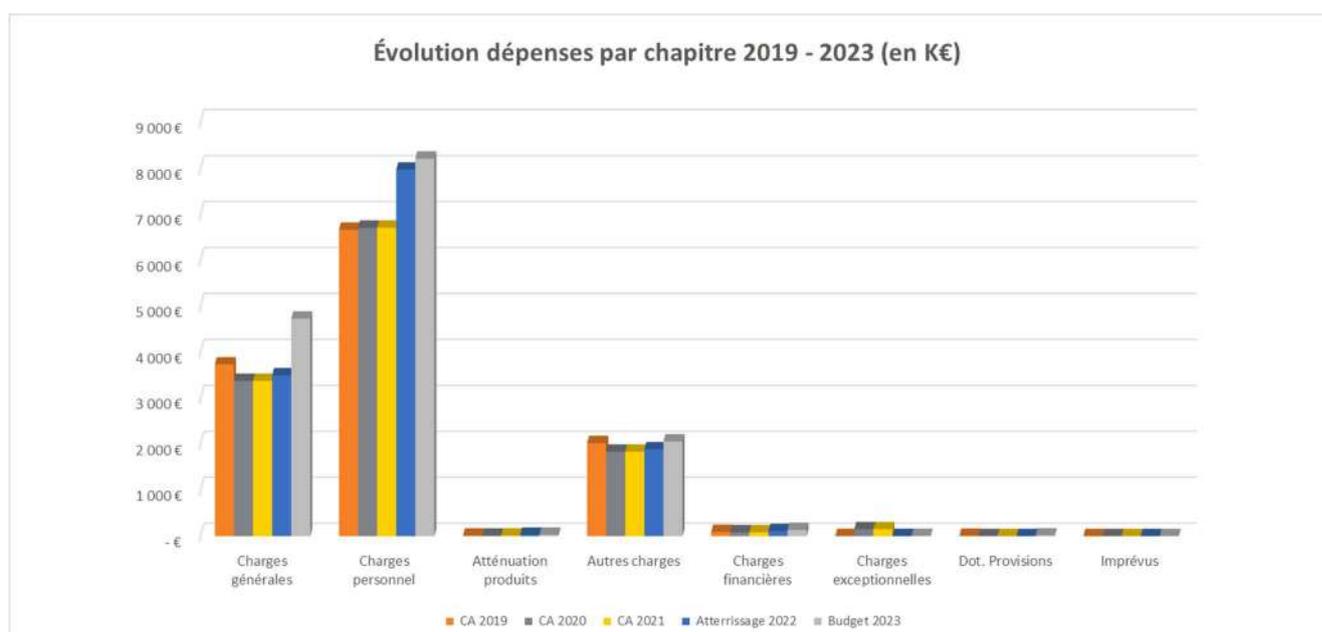


Les dépenses de fonctionnement subiront une hausse d'environ 4 % par rapport à la lettre de cadrage principalement pour les raisons suivantes :

- Les charges de personnel :
 - les postes nouveaux pourvus en 2022 (police municipale, mobilités) avec un impact annuel en 2023
 - la reprise de la restauration scolaire et de la périscolaire de Chaudron en Mauges
 - l'impact sur une année complète de la hausse du point d'indice de la fonction publique
 - les évolutions tendanciennes classiques liées au Glissement Vieillesse Technicité (échelons, concours)

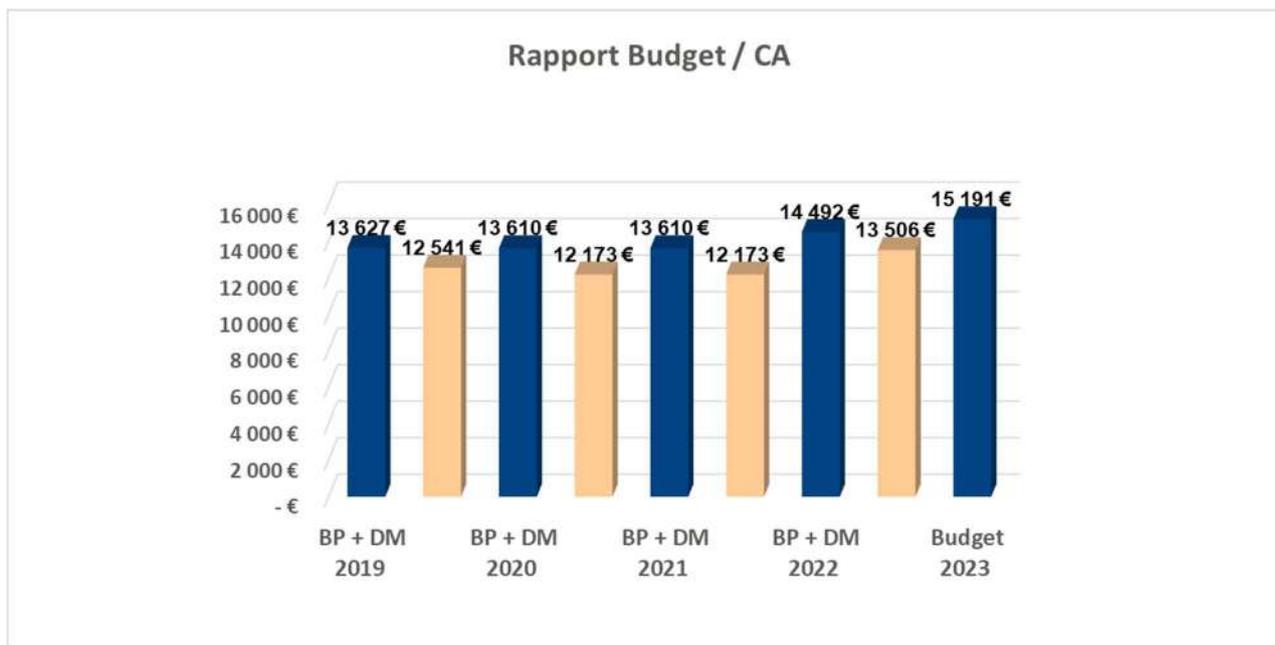
- Les charges générales :
 - la flambée des prix des fluides + 165 k € de plus que l'estimation faite au cadrage
 - la mise en place du schéma directeur immobilier suite à l'attribution du marché + 55 k € de plus que l'estimation au lancement du marché
 - la hausse des prix des denrées alimentaires ainsi que des repas
 - les hausses tarifaires des prestataires suite au renouvellement de marchés ou aux révisions de prix contractuelles
 - la hausse de la convention ADS pour l'instruction des autorisations d'urbanisme entre les communes des Mauges et Mauges Communauté liée notamment à la dématérialisation des actes (+ 40 k €)

Il convient de préciser que pour compenser la hausse proposée en fonctionnement, les services bâtiments et espaces publics ont diminué d'autant leur GER. A contrario, le service transition énergétique et environnementale bascule une partie de son cadrage de fonctionnement en GER.



L'évolution des dépenses impacte majoritairement les charges générales et les charges de personnel

- Remarques sur les dépenses de fonctionnement en Compte Administratif et en Budget :



Ce graphique indique clairement que les dépenses de fonctionnement travaillées pendant les discussions budgétaires sont évaluées de manière prudente par rapport aux dépenses effectives de chaque année. Il y a un écart entre le réalisé (histogramme beige) et le budgété (histogramme bleu) chaque année.

Cette précaution d'usage permet certes d'avoir une CAF supérieure aux prévisions.

➤ *Dépenses de fonctionnement par Pôle et par Service*

FONCTIONNEMENT Budget 2023								
Sous-Thématique	Chapitre 011	Chapitre 012	Chapitre 065	Chapitre 066	Chapitre 067	Chapitre 068	chapitre 014	Total
Espaces Publics	907 000	981 719	55 000	-	-	-	-	1 943 719
Aménagement_Urbanisme_Habitat	70 600	176 439	123 000	-	-	-	-	370 039
Transitions énergétique	39 150	64 151	37 850	-	-	-	-	141 151
Patrimoine bâti (avec fluides) / logistique	1 714 882	895 432		-	-	-	-	2 610 314
mobilités	19 500	51 520	1 000					72 020
Economie circulaire et commerces	7 000	33 065	2 500	-	-	-	-	42 565
Démocratie Participative	15 000	-		-	-	-	-	15 000
Tourisme Randonnée Patrimoine	79 000	128 596	32 000		4 000	-	-	243 596
Sports	50 500	69 000	55 000			-	-	174 500
Culture	61 000	338 000	111 500			-	-	510 500
Relation citoyenne (Animation du territoire)	32 200	442 050	17 000			-	-	491 250
Santé Autonomie seniors		46 900	19 000	-	-	-	-	65 900
Action social et Insertion	108 000	102 000			500			210 500
Projet Educatif et social de territoire	48 000	218 200	90 700	-	-	-	-	356 900
Petite enfance	17 000	54 731		-	-	-	-	71 731
Accueil loisirs / Périscolaire / Restauration	54 763	627 315		-	-	-	-	682 078
Affaires scolaires	463 300	1 883 563	30 000	-	-	-	-	2 376 863
JMG	143 000	291 745	883 000	-	-	-	-	1 317 745
SI	153 810	103 000						256 810
Communication	284 110	101 500						385 610
Elections_Etat civil_Funéraire	83 118	105 213						188 332
Ressources humaines	33 100	324 122			700			357 922
Direction_Finances_Marchés publics	188 500	577 584	545 000					1 311 084
Total	159 140	598 106	57 600	135 000		15 000	30 000	994 846
Total	4 731 673	8 213 952	2 060 150	135 000	5 200	15 000	30 000	15 190 975

Le cadrage et le budget 2023 a été construit en se calant par rapport à la nouvelle organisation de la collectivité. Le nouvel organigramme prévoit de répartir les activités, projets et agents en quatre pôles et plusieurs sous thématiques.

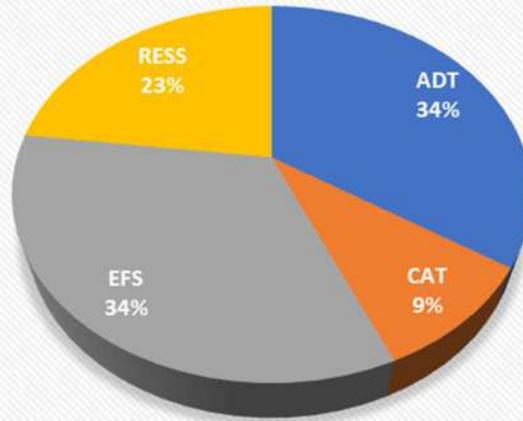
Les dépenses de fonctionnement sont donc aussi réparties en quatre pôles d'activité : Aménagement Durable du Territoire, Cohésion Animation du Territoire, Enfance Famille Solidarité et Ressources.

Ce travail par pôle et copil a encore été renforcé en 2023 avec des redistributions des gestionnaires.

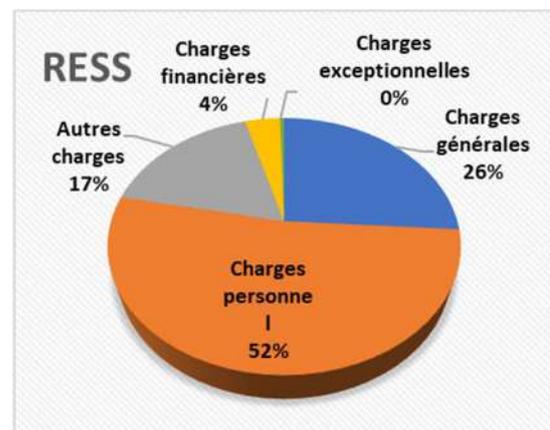
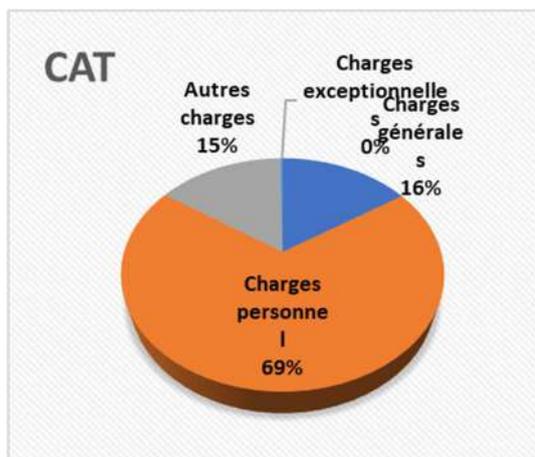
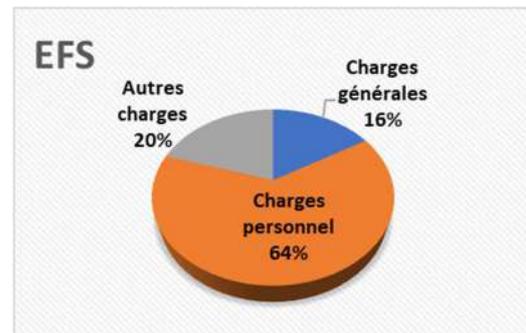
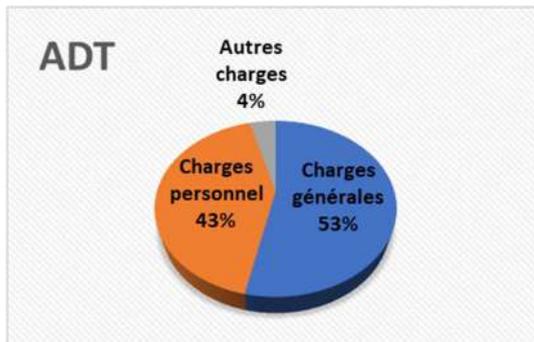
Chaque sous-thématique génère des dépenses générales, de personnel et des charges de gestion courante. Elle génère aussi pour les services à la population principalement des recettes. Chaque sous-thématique est suivi par un COPIL.

- ⇒ Il sera désormais possible d'analyser les coûts de service par sous-thématiques ce qui permettra de maîtriser son budget de manière plus détaillée.
- ⇒ Les COPIL sont les animateurs privilégiés de ces sous-thématiques
- ⇒ L'animation budgétaire pourra donc se faire plus régulièrement grâce aux outils de suivi mis à disposition.

Budget 2023 - Répartition par pôle



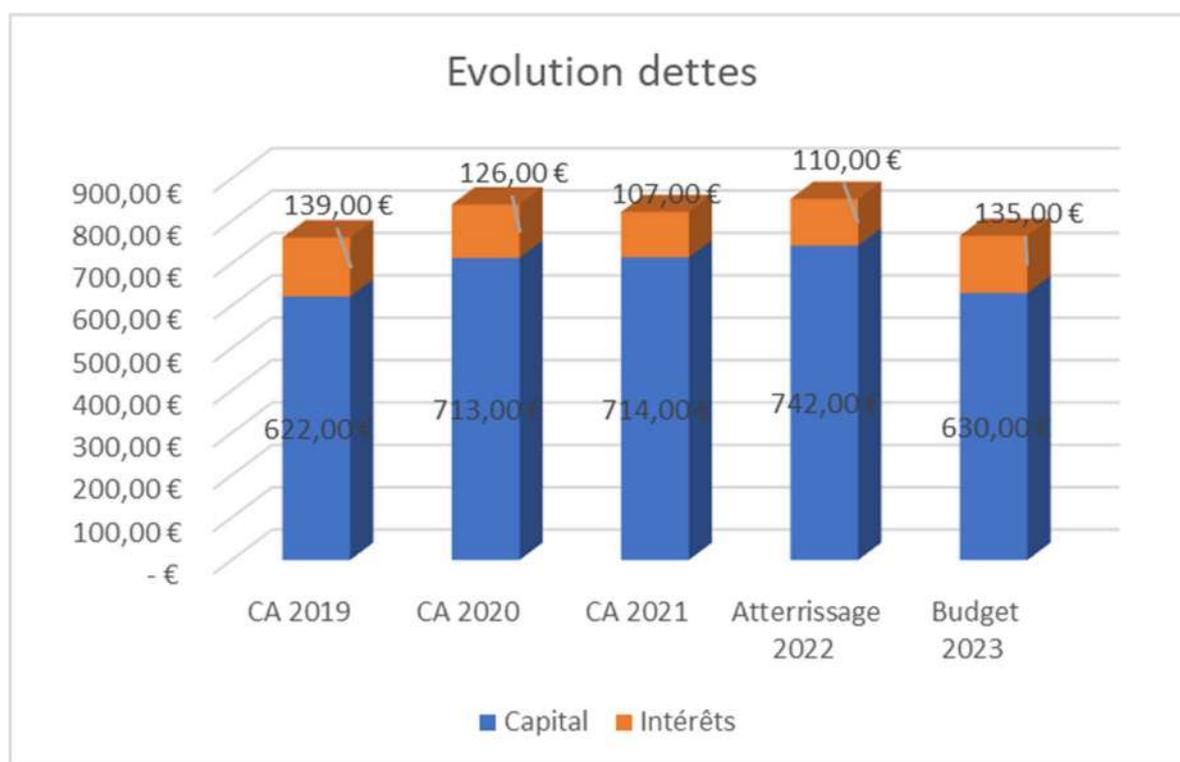
Le poids de chaque pôle dans la consommation de charges est très différent selon la nature de l'activité. Le pôle de l'Aménagement Durable du Territoire génère des dépenses d'entretien/réparations et de personnel tandis que les pôles cohésion animation du territoire et enfance famille solidarités génèrent en grosse majorité des frais de personnel entre la gestion des accueils en mairies déléguées et les animateurs EFS.



c) Etat de la dette

La projection de la dette indiquait une cassure en 2023 par la fin du gros emprunt de la commune de Saint Pierre pour le stade synthétique de l'Écusson.

Cela a permis à la collectivité de faire un nouvel emprunt de 2M€ en 2022. Les emprunts permettent de financer les projets d'investissements tels que les requalifications urbaines sur la centralité, les équipements, la voirie et autres.



La dette et les intérêts 2017-2018 ont généré respectivement plus de 1.1M€ de capital à rembourser et plus de 110k€ d'intérêts à payer chaque année. Ce niveau d'endettement n'a pas eu d'impact négatif sur la CAF. Cependant ce n'est plus le cas depuis 2022 du fait de la diminution significative de la CAF prévue.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Atterrissage 2022	Budget 2023
en K€					
encours dettes	6 010	5 300	5 587	4 857	6 228
CAF brut	2 482	2 837	2 811	1 794	1 086
Taux désendettement (nb année)	2,42	1,87	1,99	2,71	5,73

L'indicateur de désendettement indique le nombre d'année que mettrait la collectivité à rembourser la totalité de ses dettes si elle devait utiliser la totalité de sa CAF Brute.

Cet indicateur permet de juger la santé financière de la collectivité. Il est communément admis que le seuil à ne pas dépasser est de 10 ans.

Malgré la dégradation 2022 fortement accentuée en 2023, cet indicateur traduit que la commune garde une gestion saine et maîtrisée de sa dette.

La collectivité a souscrit un emprunt de 2M€ fin 2019 puis un emprunt de 1M€ en 2021 et enfin 2M€ fin 2022. Cependant, l'encours de la dette après plusieurs années de diminution va remonter en 2023

Il est important de garder une CAF au même niveau que les années précédentes si la collectivité veut pouvoir financer ses futurs projets tout en gardant une santé financière saine.

Selon l'étude prospective, il ne serait pas nécessaire de réaliser d'emprunt en 2023

d) Capacité d'autofinancement

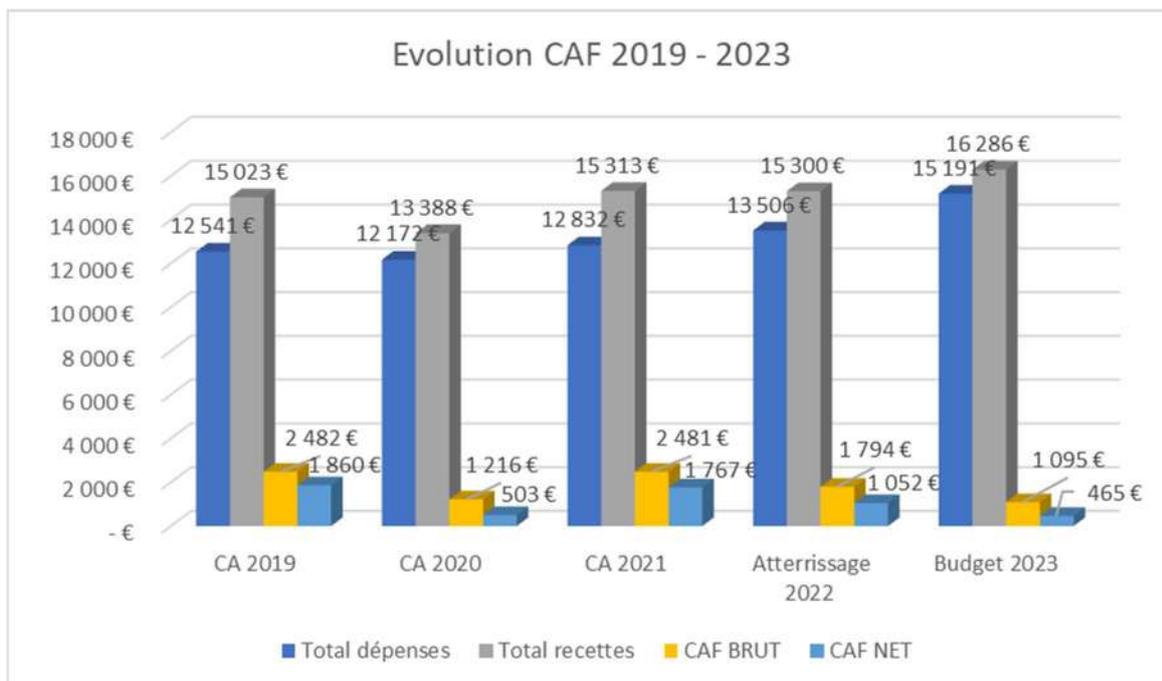
La collectivité met en place une stratégie globale définie par les instances élues. Les services traduisent cette stratégie en actions, activités et autres projets qui génèrent des dépenses de fonctionnement.

Afin de permettre l'action publique, plusieurs recettes sont générées et obtenues au sein de la collectivité.

Le résultat entre les recettes et les dépenses s'appelle la CAF brute. C'est un premier indicateur de performance qui indique le niveau d'épargne que la collectivité arrive à générer pour payer ses emprunts et financer ses futurs investissements.

La CAF nette intègre les remboursements d'emprunts et permet d'indiquer la capacité de la collectivité à financer ses futurs investissements.

Par conséquent, la CAF nette est un indicateur reflétant la capacité de la collectivité à financer ses politiques publiques en investissement. Plus la CAF nette est importante et en amélioration, plus la collectivité aura les ressources pour concrétiser ses projets.



La CAF nette se détériore en 2022 pour complètement chuter en 2023 par rapport aux exercices précédents.

La CAF nette 2023 de la commune n'atteindra pas le niveau prévu au cadrage et ne permettra donc pas de financer à elle seule le GER prévu cette année. Aussi la commune va devoir mobiliser toutes les autres ressources disponibles pour financer ses projets d'investissements notamment subventions, ventes d'immeubles et emprunt si aucune possibilité.

e) Investissement

La section d'investissement comprend en dépenses principalement les travaux et acquisitions liés aux opérations de renouvellement de notre patrimoine mobilier et immobilier (renouvellement de matériel, construction, réhabilitation de bâtiments, espaces publics, voirie...) ainsi que le remboursement de la dette.

Les dépenses d'investissement sur une année se stabilisent depuis la reprise 2021 à 4 500 000 € qui correspondent à notre capacité technique à suivre les opérations.

	2019			2020			2021			2022		
	EP + Dm 2019	CA 2019	RAR pour 2020	EP + Dm 2020	CA 2020	RAR pour 2021	EP + Dm 2020	CA 2020	RAR pour 2022	EP + DM 2022	montant au 1/12	Atermissement 2022
Depenses d'investissement												
chapitre 10 - dotations fonds divers et réserves	20 000 €	19 417 €		581 160 €	560 189 €	- €	45 000 €	- €	- €	45 000 €	16 320 €	
Chapitre 13 - subventions	9 900 €	9 843 €		- €	- €	- €	- €	- €	- €			
chapitre 204 - subventions										871 614 €	502 622 €	
Chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées	627 000 €	621 697 €		716 000 €	712 564 €		722 000 €	714 379 €		751 760 €	679 197 €	
Total opérations	10 412 140 €	3 675 329 €	1 006 875 €	10 109 543 €	2 689 522 €	2 173 659 €	12 883 309 €	4 518 981 €	2 882 926 €	13 481 108 €	4 026 722 €	
chapitre 21 - immobilisations corporelles (sauf opérations)				- €	- €	- €	- €	- €	- €			
chapitre 23 - immobilisations en cours (sauf opérations)	200 000 €	9 353 €		- €	- €	- €	- €	- €	- €			
chapitre 26 - participation et créances rattachées	18 460 €	18 460 €		- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
chapitre 27 - autres immobilisations financières				- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
chapitre 020 - dépenses imprévues	132 034 €			369 906 €			369 906 €			- €	- €	
Total	11 419 534 €	4 354 100 €	1 006 875 €	11 776 609 €	3 962 275 €	2 173 659 €	14 120 215 €	5 233 360 €	2 882 926 €	15 149 482 €	5 326 015 €	- €

1. Le Programme pluriannuel d'investissement (PPI)

En janvier 2021, le PPI a été révisé pour tenir compte des ajustements de montant et de délais. Il s'agissait principalement de finaliser les opérations du précédent mandat.

Suite à l'adoption de la feuille de route de mandat, le PPI du mandat s'établissait à 35 M€.

Cependant suite à la prospective financière réalisée par le cabinet d'étude Cap Hornier, considérant notre baisse de capacité d'autofinancement, les opérations ont été réévaluées pour arriver à un montant de 27,55 M€ pour la période 2022-2026.

Ce montant est encore trop élevé au regard de la conjoncture actuelle impactant notre capacité d'autofinancement pour garder et transmettre après 2026 une situation budgétaire communale saine, notamment au regard du taux d'endettement.

Aussi un travail de priorisation a été entamé lors de la réunion de travail du 30 novembre 2022 pour arriver à une réalisation moyenne à hauteur de 50 % de ce montant. Ce travail va se poursuivre jusqu'au vote du budget fin janvier 2023.

Le PPI pour 2023 comprendra a minima les opérations suivantes, déjà engagées financièrement comme juridiquement :

Saint-Pierre-Montlimart	Espaces publics centre bourg - tranche ferme
le Fief-Sauvin	Réfection des voiries centre bourg
la Chaussaire	Réfection des voiries centre bourg
Saint-Pierre-Montlimart / Montrevault	Liaison cyclable SPM / MON
La Boissière-sur-Èvre	projet Habitages
Saint-Rémy-en-Mauges	construction périscolaire - mairie - bibliothèque
Saint-Rémy-en-Mauges	espaces publics
Saint-Quentin-en-Mauges	Périscolaire salle La Fontaine

2. Le gros entretien et renouvellement (GER)

Si le PPI permet un pilotage des flux d'investissement, ce document ne permet pas d'appréhender la question patrimoniale dans sa globalité et de définir des arbitrages immobiliers sur le parc existant.

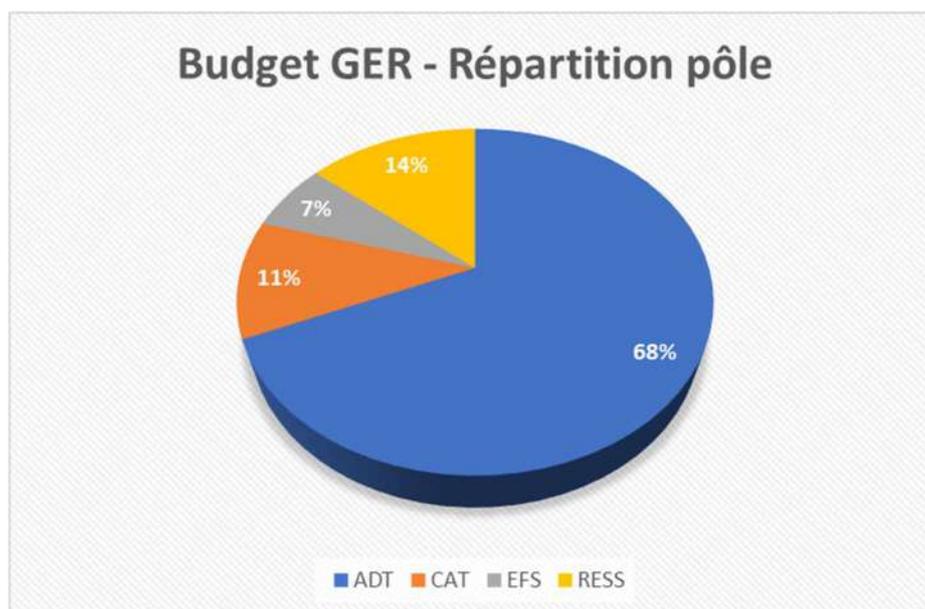
Un schéma directeur immobilier et énergétique sera élaboré par un cabinet d'études en 2023. Il permettra de définir une programmation immobilière dans le cadre du GER qui comprend les investissements nécessaires pour maintenir et renouveler le patrimoine bâti communal mobilier et immobilier. Il correspond aux enveloppes d'investissement gérées par les copils.

Il s'établit pour 2023 à 1 415 842 € contre 2 114 782 € en 2022.

Le niveau d'investissement GER prévu au budget 2023 baisse par rapport au cadrage du fait de l'augmentation du fonctionnement de certains gestionnaires. Il sera transféré moins de résultat de fonctionnement vers l'investissement.

Répartition GER par pôle/copil/opérations

INVESTISSEMENT GER Budget 2023											
Sous-Thématique	66 – PLU	22 – Travaux Batiments	23 – Travaux voiries	24 – Aménagement Espace Public	27 – Equipements sportifs	77 – Aménagement Urbain	26 – Acquisitions Matériels	75 – Acquisition Foncière	20 – Acquisitions matériel Informatique	78 – Démocratie participative	Total
Espaces Publics			144000				160000				304000
Aménagement Urbanisme Habitat	10000					60000		130000			200000
Transitions énergétique				171722							171722
Patrimoine bâti (avec fluides)		191000					43400				234400
Agriculture et Alimentation Durable											0
Economie circulaire et commerces							10000				10000
mobilités							50000				50000
Démocratie Participative											0
Gîtes							20000				20000
Tourisme Randonnée Patrimoine				10000				7000			17000
Sports					92000		13000				105000
Culture							12000				12000
Relation citoyenne (Animation du territoire)							2000				2000
Santé											0
seniors											0
Insertion										30000	30000
Petite enfance							5000				5000
Accueil loisirs / Périscolaire / Restauration							15000				15000
Restauration							30000				30000
Affaires scolaires							12500				12500
JMG							10000				10000
SI							156220				156220
Communication							20000				20000
Elections Etat civil Funéraire							8000				8000
Ressources humaines							3000				3000
Direction Finances Marchés publics											0
Total	10000	191000	144000	181722	92000	60000	570120	137000	0	30000	1415842



Sans surprise, l'Aménagement Durable du Territoire représente 68% des dépenses d'investissement. En effet, la nature même des activités de travaux d'entretien du patrimoine bâti et des voiries explique cette répartition.

3. Les recettes d'investissements

Le financement des investissements sera assuré par :

- les excédents de fonctionnement et d'investissement reportés
- les subventions attendues
- le FCTVA
- l'inscription d'un emprunt uniquement s'il n'est pas possible d'équilibrer le budget d'une autre façon

V. Les budgets annexes

a) Le budget pôle santé

pole santé	2019	2020	2021	CA prévisionne l 2022	Budget 2023
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 600 €	36 600 €	36 600 €	36 600 €	36 600 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	16 310 €	14 623 €	18 468 €	18 370 €	18 000 €
75 - Autres produits de gestion courante	64 010 €	56 282 €	74 330 €	80 000 €	113 000 €
77 - Produits exceptionnels	0 €	0 €	114 €		0 €
TOTAL RECETTES	116 920 €	107 505 €	129 511 €	134 970 €	167 600 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	11 908 €	14 241 €	33 181 €	24 771 €	11 252 €
011 - Charges à caractère général	55 533 €	63 653 €	58 965 €	60 000 €	70 000 €
023 - Virement à la section d'investissement	0 €	0 €			0 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	51 878 €	51 686 €	51 586 €	51 586 €	50 000 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 €	0 €	1 €		500 €
66 - Charges financières	11 841 €	11 207 €	10 548 €	9 865 €	9 200 €
67 - Charges exceptionnelles	0 €	0 €			
TOTAL DEPENSES (REEL)	131 161 €	140 686	154 282 €	146 222 €	140 952 €
RESULTAT	-14 241 €	-33 181 €	-24 771 €	-11 252 €	26 648 €

Le budget annexe Pôle Santé est déficitaire depuis quelques années. En effet, le taux d'occupation des locaux n'est pas suffisant pour équilibrer ce budget. Depuis plusieurs années un travail de révision des loyers est conduit pour ajuster au mieux les recettes.

En 2022, il a été tenté une renégociation de l'emprunt (fin en 2033 – taux de 3,75 %) qui n'a abouti à aucune proposition dans le contexte actuel de remontée des taux

La réduction des frais de télécommunications (résiliation lien SDSL) ne pourra intervenir que pour le budget 2024, les marchés de télécommunications courant jusqu'au 31/12/2023

Les dépenses sont fixes : locations, fluides, télécoms, entretien/réparation, charges financières.

b) le budget lotissements

Les budgets Lotissement fonctionnent par un système de dépenses en fonctionnement (y compris les travaux et les études) et de constitution de stocks en investissement correspondant au patrimoine financier accumulé et à liquider (la vente de lots). Aussi l'ensemble des dépenses s'inscrivent en fonctionnement sauf le remboursement de la dette.

L'année 2021 a vu la conclusion d'un emprunt à court terme d'1M € remboursable sans frais au plus tard en 2024

Lotissements	2019	2020	2021	budget 2022	est 2022 au 09/12/2022	budget 2023
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	200 816 €	311 770 €	487 296 €	1 021 799 €	1 104 137 €	1 101 920 €
75 - Autres produits de gestion courante		1 €				
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	155 861 €	187 243 €	138 894 €	125 326 €	125 326 €	217 621 €
77 - Produits exceptionnels	1 000 €	2 000 €	1 €			
TOTAL RECETTES	357 677 €	501 014 €	626 190 €	1 147 125 €	1 229 463 €	1 319 541 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)						
011 - Charges à caractère général	81 886 €	103 871 €	197 179 €	1 263 341 €	175 000 €	1 185 000 €
023 - Virement à la section d'investissement		- €		- 45 884 €	- €	732 041 €
4541 - Travaux effectués d'office pour le compte de tiers						
65 - Autres charges de gestion courante	0 €			5 500 €		500 €
66 - Charges financières	8 793 €	5 552 €	5 110 €	7 500 €	6 300 €	7 000 €
TOTAL DEPENSES	90 669 €	109 423 €	202 289 €	1 322 225 €	181 300 €	1 924 541 €
RESULTAT	267 008 €	391 592 €	423 901 €	- 175 100 €	1 048 163 €	- 605 000 €
Variation de stocks (D)	170 434 €	1 876 815 €	1 624 117 €	1 624 900 €	1 325 542 €	495 000 €
Variation de stocks (R)	90 669 €	1 624 117 €	1 325 542 €	1 800 000 €	495 000 €	1 100 000 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	187 243 €	138 894 €	125 326 €	- €	217 621 €	- €

A ce jour, cinq lotissements sont en cours de commercialisation :

- Le Belvédère à Montrevault (1 parcelle libre, 2 sous promesse et 2 options)
- L'Ouche du Bas à Chaudron en Mauges (2 parcelles libres, 1 option et 1 promesse)
- Les Moulins à la Chaussaire (1 parcelle libre et 1 option et 2 promesses)
- Beausoleil 2 à Saint Quentin en mauges (1 promesse)
- Les Jardins de la Fontaine à Saint Rémy en Mauges (1 promesse)

La Fontaine 2 à Saint Pierre Montlimart sera ouvert à la commercialisation au 2^{ème} trimestre 2023 (12 parcelles libres et 4 logements sociaux)

Les projets inscrits au budget sont :

- Les travaux de la Chaussaire (solde)
- Les travaux de la Fontaine 2 à Saint Pierre Montlimart
- La voirie définitive de la Fontaine 1 à Saint Pierre Montlimart
- La voirie définitive des Varennes 2 au Puiset-Doré

- La maîtrise d'œuvre et les travaux pour la voirie définitive de Beausoleil à Saint Quentin en Mauges
- Les études dans le cadre des mandats conclus avec l'entreprise publique locale Alter pour les lotissements ZAC multisites et les jardins de la Fontaine 2 à Saint Rémy en Mauges

VI. Etat du personnel

a) Etats sur les emplois et l'effectif

Au total la collectivité emploie 257 personnes dont le nombre se décompose entre :

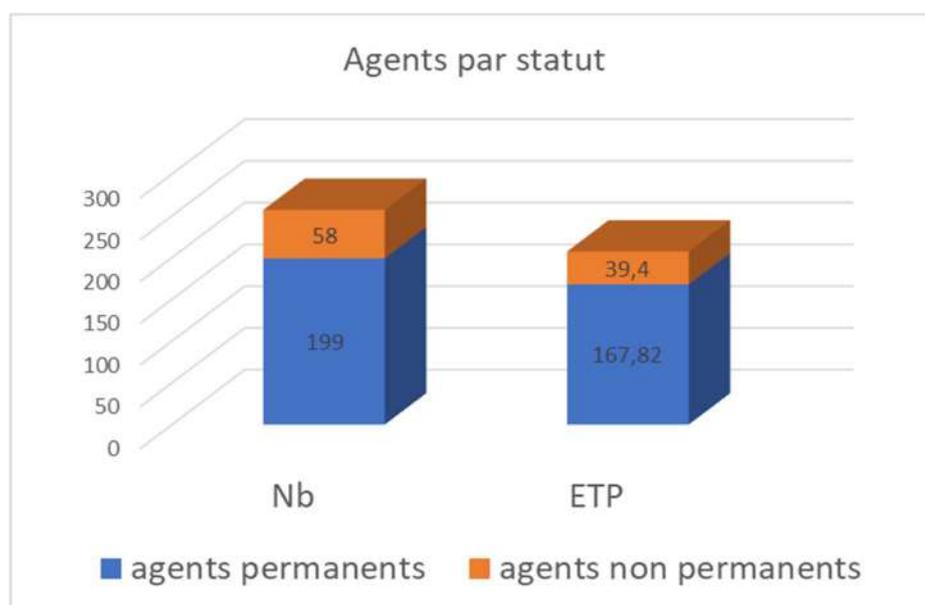
- L'effectif permanent : 199 agents
- L'effectif non permanent : 58 agents

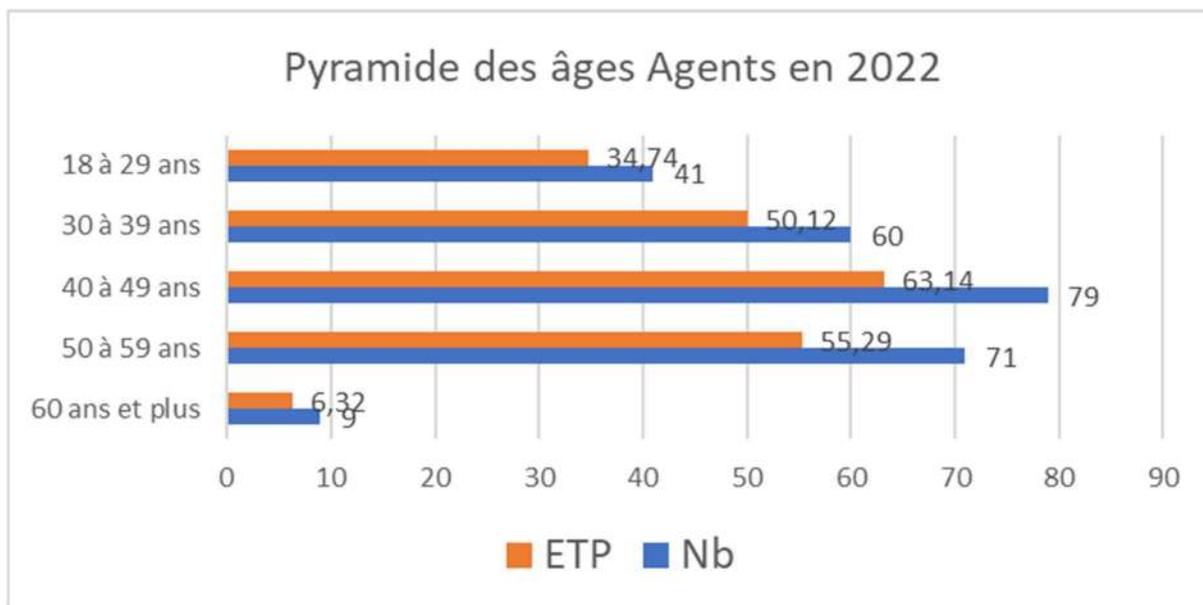
L'effectif permanent est constitué des agents recrutés sur des postes dont le caractère est durable. Il comprend les agents titulaires, stagiaires et contractuels (CDI).

A contrario l'effectif non permanent comprend les vacataires et CDD notamment sur le service enfance jeunesse.

Au 15 novembre 2022, on compte 199 agents permanents (dont 21 agents en disponibilité et congé parental) pour 167,82 équivalents temps plein (ETP), soit 77,4 % de la collectivité et 58 agents non permanents pour un total de 39,4 ETP.

Sur les 207,22 ETP total de la collectivité 17,61 sont en disponibilité et congé parental.



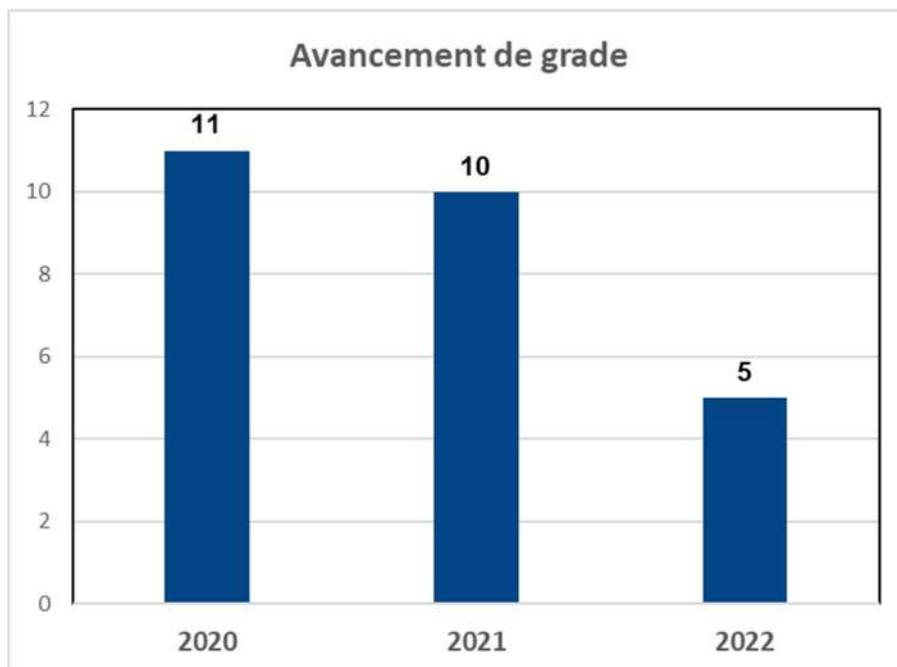


On constate une pyramide des âges vieillissante même si on constate un léger rajeunissement.

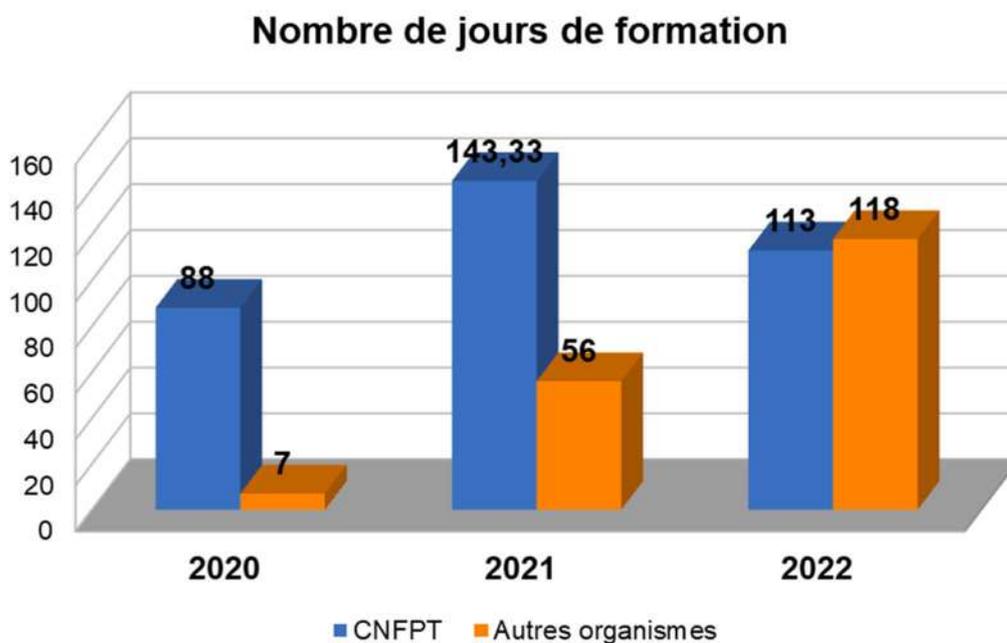
Alors qu'en 2021, les agents de 40 à 59 ans représentaient 58% du personnel total, ils représentent en 2022 56%. A contrario, les agents en dessous de 29 ans représentent 16% en 2022 contre 13% en 2021.

b) Le bilan social de la commune : avancement de grade, formation, arrêt maladie

Les avancements de grade ont diminué en 2022 (5) par rapport à 2021 (10). Ces avancements dépendent du nombre d'agents pouvant y prétendre mais respectent des règles d'accès et de quota qui empêchent la nomination de plusieurs agents la même année sur le même grade. Cependant, en parallèle, la collectivité cherche à accompagner les agents en poste pour leur permettre une évolution de carrière en favorisant l'accès aux préparations aux concours et examens professionnels.

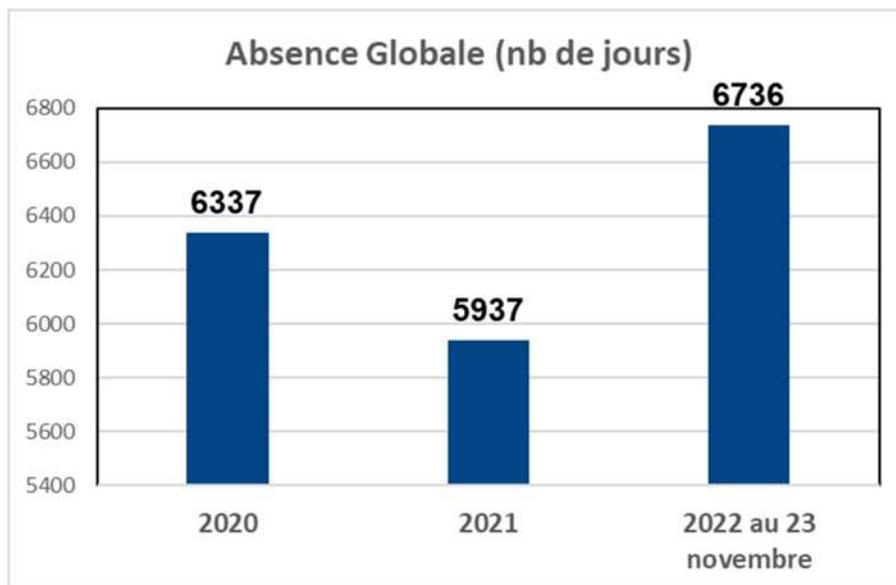


Par ailleurs, après une année 2020 particulière avec des impacts importants sur le personnel en terme d'arrêts maladie et de formation, le regain débuté en 2021 se poursuit en 2022 grâce notamment à la reprise des formations en présentiel par le CNFPT mais également l'arrivée de l'adjointe RH en charge de la formation.

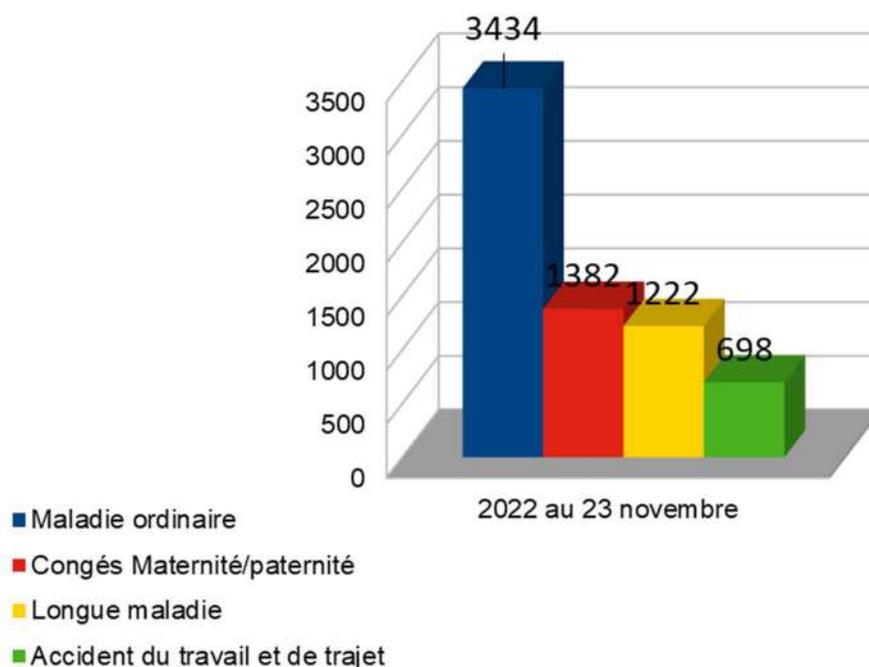


Le nombre de jour de formation a augmenté de 30% entre 2021 et 2022.

Parallèlement, le nombre de jours d'absence a augmenté par rapport à 2021, on retrouve un niveau comparable à 2020, avec près de 700 jours d'absence liés à la crise sanitaire notamment au 1^{er} trimestre avec une nouvelle vague épidémique.



Répartition des absences maladies en 2022



* La maladie ordinaire inclut 699 jours de maladie COVID-19.

Selon les données publiées en 2021 par la fédération nationale des centres de gestion à partir des données des bilans sociaux 2019 des collectivités, un agent permanent d'une commune de 100 à 349 agents a un nombre moyen d'arrêt maladie ordinaire et accidents de travail de 15 j / an ce qui ferait une moyenne de référence pour notre commune de 2 985 jours contre les 3 433 réels (déduction faite des jours covid).

c) Modalités de calcul de la rémunération

Modalités de calcul de la rémunération

La rémunération des agents se compose de la rémunération principale (traitement de base indexé sur l'indice majoré correspondant au grade et à l'échelon d'appartenance du fonctionnaire, supplément familial de traitement et nouvelle bonification indiciaire) et du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) suivant la grille suivante (la catégorie A1 sera modifiée lors du même conseil) :

Fonctions exercées	Critères de classification	Catégorie d'emplois	Montant Minimum	Montant Maximum	Montant indicatif
DGS	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil et relation étroite aux élus • Niveau de technicité d'arbitrage et de décision • Conduite de projet • Haute compétence managériale • Pilotage de l'organisation des services • Contribution à la définition des politiques publiques • Grande disponibilité récurrente 	A1	955	1400	1335
DGA	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil et relation étroite aux élus • Niveau de technicité d'arbitrage et de décision • Conduite de projet • Haute compétence managériale • Grande disponibilité récurrente 				955
Responsable de service	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à l'arbitrage et à la décision • Grande expertise • Conduite/participation de projet • Relation aux élus • Encadrement d'équipe • Mise en œuvre des politiques publiques • Grande disponibilité récurrente 	A2	700	954	Direction de l'aménagement : 850 Service Finance et Marchés Publics : 850 Autre Direction : 730

Chargé.e d'opérations	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à l'arbitrage et à la décision <ul style="list-style-type: none"> • Grande expertise • Conduite/participation de projet <ul style="list-style-type: none"> • Relation aux élus • Mise en œuvre des politiques publiques <ul style="list-style-type: none"> • Grande disponibilité récurrente 				700
Contrôleur.euse de Gestion	<ul style="list-style-type: none"> • Haute technicité <ul style="list-style-type: none"> • Expertise • Aide à la décision <ul style="list-style-type: none"> • Autonomie 				500
Responsable de Pôle	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination d'activités et/ou d'équipes <ul style="list-style-type: none"> • Haute technicité • Encadrement direct et indirect <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de projets • Disponibilité occasionnelle 	B1	350	699	Affaires scolaire, enfance, jeunesse :565 Autres pôles : 350
Chargé.e de travaux	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances techniques spécifiques <ul style="list-style-type: none"> • Force de proposition <ul style="list-style-type: none"> • Autonomie • Mise en œuvre de projet • Disponibilité occasionnelle • Encadrement de chefs d'équipe 				500
Responsable adjoint.e de service avec encadrement	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances administratives spécifiques • Maîtrise générale du domaine concerné <ul style="list-style-type: none"> • Force de proposition • Encadrement ponctuel • Disponibilité occasionnelle • Encadrement d'une équipe 				500
Chef.fe d'équipe	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances techniques et/ou administratives <ul style="list-style-type: none"> • Force de proposition <ul style="list-style-type: none"> • Encadrement • Mise en œuvre de projet • Disponibilité occasionnelle 				350
Technicien.ne	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances techniques spécifiques <ul style="list-style-type: none"> • Force de proposition <ul style="list-style-type: none"> • Autonomie • Mise en œuvre de projet • Disponibilité occasionnelle 				
Chargé.e d'études	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances techniques et scientifiques spécifiques <ul style="list-style-type: none"> • Force de proposition <ul style="list-style-type: none"> • Autonomie • Mise en œuvre de projet <ul style="list-style-type: none"> • Conduite d'études scientifiques et techniques 				325

	<ul style="list-style-type: none"> globales et sectorielles à partir de diagnostics • Établissements des préconisations • Participation à l'évaluation des programmes et actions • Disponibilité occasionnelle 				
Responsable adjoint.e de service	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances administratives spécifiques • Maîtrise générale du domaine concerné • Force de proposition • Encadrement ponctuel • Disponibilité occasionnelle 				325
Responsable de secteur	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances administratives spécifiques • Maîtrise spécifique d'un domaine • Force de proposition • Encadrement intermédiaire • Disponibilité occasionnelle 				325
Assistant.e de Direction	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances administratives spécifiques • Maîtrise spécifique d'un domaine • Force de proposition • Disponibilité occasionnelle 				300
Chargé.e de mission	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances spécifiques d'un domaine • Conduite de projet <ul style="list-style-type: none"> • Autonomie • Disponibilité occasionnelle 				250
Gestionnaire	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances spécifiques d'un domaine • Adaptation aux évolutions et contraintes réglementaires • Autonomie dans la gestion de ses dossiers 	C1	160	249	220
Coordonateur.trice	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances spécifiques d'un domaine • Adaptation aux évolutions et contraintes réglementaires • Coordination d'activités 				220
Conseiller.ère social	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances spécifiques d'un domaine • Adaptation aux évolutions des dispositifs • Accompagnement d'un public ciblé 				180
Agent.e Culturel	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances spécifiques d'un domaine • Lien avec les bénévoles <ul style="list-style-type: none"> • Autonomie 				180

Référent.e de site	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances spécifiques d'un domaine <ul style="list-style-type: none"> • Autonomie • Encadrement fonctionnel 				160
--------------------	--	--	--	--	-----

Le RIFSEEP a été conclu pour une durée de 4 ans mais il avait été prévu lors des discussions sociales de prévoir une révision de celui-ci à 3 ans pour une mise en place en 2023. Le travail a été engagé en 2022 mais le contexte actuel ne permet pas une mise en place dès cette année. Les organisations syndicales ainsi que les agents en ont été informés dernièrement. Le versement d'une prime inflation est à l'étude. Un montant a été réservé dans les propositions budgétaires à cet effet.

d) Temps de travail

La durée hebdomadaire de travail effectif est fixée à 35 heures 10 minutes générant une journée de RTT.

Les agents peuvent opter pour une durée à 36 heures générant six jours de RTT

La durée hebdomadaire de travail pour le personnel d'encadrement (DGS, DGA, responsables de service) est fixée à 36h50 générant 11 jours de RTT

Quelle que soit l'option, une journée de RTT est obligatoirement affectée à la journée de solidarité.

Le droit à congés annuels s'élève à 25 jours ouvrés auxquels s'ajoutent 2 jours supplémentaires pour fractionnement.

e) Avantages sociaux

Les agents bénéficient des avantages suivants :

- Adhésion au CNAS
- Participation employeur à la protection prévoyance complémentaire à hauteur de 10 € par mois
- Chèque KDO MAUGES depuis 2020 à l'occasion de la fin de l'année (évolution cette année en prime inflation)

f) Evolution des dépenses de personnel

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	off 2022	proposé 2023
012 - Charges de personnel rémunérations et frais annexes	6 245 223,37 €	6 181 068,95 €	6 610 857,49 €	6 665 410,86 €	6 745 895,63 €	7 130 903,61 €	7 974 242,00 €	8 259 507,03 €
rémunération seule	5 816 406,32 €	6 098 318,56 €	6 346 468,10 €	6 392 793,44 €	6 460 291,01 €	6 835 738,77 €	7 302 648,67 €	7 968 327,03 €
dont frais annexes	428 817,05 €	82 750,39 €	264 389,39 €	272 617,42 €	285 604,62 €	295 124,84 €	271 593,33 €	291 180,00 €
dont GVT (1,5%)	87 246,09 €	91 474,78 €	95 197,02 €	95 891,90 €	96 904,37 €	102 536,68 €	115 539,73 €	119 524,91 €
013 - Atténuations de charges	287 665,97 €	237 817,74 €	408 171,46 €	312 728,53 €	364 984,86 €	375 506,00 €	360 000,00 €	350 000,00 €
Subventions postes							27 600,00 €	108 000,00 €
Coût personnel	5 957 557,40 €	5 943 251,21 €	6 202 686,03 €	6 352 682,33 €	6 380 910,77 €	6 755 397,61 €	7 586 642,00 €	7 801 507,03 €
% augmentation n-1		-0,24%	4,37%	2,42%	0,44%	5,87%	12,30%	2,83%
nombre agents à fin n-1	190	215	206	203	217	222	226	239
dont animateurs	41	44	42	41	45	47	54	55
dont agents d'entretien	15	23	23	21	21	22	18	18
nombre ETP	160,17	179,92	170,05	163,84	172,43	175,43	180,34	192,93
dont animateurs	29,17	29,82	26,99	26,25	29,97	29,47	28	30,67
dont agents d'entretien	10,48	12,8	12,36	12,08	11,88	11,02	10,52	10,38
explications		1 poste sports	reprise 1/09/18 cantine et périscolaire Boisserie sur Evre : 2 agents	reprise 1/01/19 périscolaire FS : 4 agents	1 poste santé 0,5 BP	reprise 1/09/2021 cantine PD : 4 agents + 1 embauche	hausse du point d'indice	reprise de la cantine et périscolaire de Chaudron en Mauges : 5 agents
		1 poste économie (0,5 ETP devenu 1)	Structuration direction générale : 1 DG + 3 DGA	reprise 01/09/19 cantine la C haussaire	1 poste tourisme (0,5 ETP devenu 1)	1 poste démocratie /relation citoyenne	1 poste adjointe RH	1 poste mobilités
			DIRSEEP	1 poste agriculture				1 poste éducateurs sportif
				1 poste chargée de prévention santé RH				
		structuration services techniques : création service technique en 2016 puis section bâtiments / espaces publics puis ajout au service bâtiment du service logistique						
		structuration Direction générale					1 chef de service urbanisme	Structuration liaisons générales / relation citoyenne
	service culture : 3 postes							

Ces hausses prennent également en compte les remplacements d'arrêts longue maladie / congé parental ou mi-temps thérapeutique.

Il faut aussi tenir compte en 2021 et 2022 des nombreux arrêts liés à la covid-19 sur le secteur de l'enfance qui ont dû faire l'objet soit de remplacement soit d'heures complémentaires d'agent en poste pour maintenir les taux d'encadrement réglementaire.

En ce qui concerne les recettes compensatrices, le contrat d'assurance personnel prévoit un délai de carence d'1 mois. Ce contrat a été dénoncé par le prestataire et est en cours de renégociation par le centre de gestion. Beaucoup de prestataires cherche à allonger ce délai de carence.

La subvention leader pour les postes de chargés de mission agriculture/alimentation, santé, économie seront versées à la fin des contrats. Le dossier pour le poste agri/alimentation a été envoyée et la subvention attendue pour 2023. Les autres subventions donneront lieu à dossier en 2023 pour un versement 2024. Par contre la banque des territoires a versé dès 2022 la subvention pour le poste économie.